



Postulat - 26_POS_38 - Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une politique sociale davantage orientée vers l'autonomie et l'efficacité des prestations

Texte déposé :

Le canton de Vaud dispose d'un système de protection sociale développé qui constitue un élément essentiel de la cohésion sociale. Au fil des années, de nombreuses prestations ont été instaurées afin de répondre à des besoins spécifiques : subsides d'assurance-maladie, prestations complémentaires, revenu d'insertion, aides aux familles, aides au logement, mesures d'insertion, bourses d'études et divers autres dispositifs.

Pris individuellement, chacun de ces mécanismes poursuit un objectif légitime. Toutefois, leur développement successif a conduit à un système particulièrement complexe, dont la cohérence d'ensemble n'a jamais véritablement été examinée.

Le Rapport social vaudois 2026 met en évidence la diversité des prestations sociales et des domaines d'intervention qui composent aujourd'hui la politique sociale cantonale. Cette évolution appelle désormais une réflexion globale.

La multiplication des dispositifs peut entraîner des chevauchements, des difficultés de compréhension pour les bénéficiaires, des coûts administratifs supplémentaires ainsi que des effets de seuil susceptibles de décourager la reprise d'une activité lucrative ou l'augmentation du taux d'occupation.

L'évaluation des politiques sociales repose principalement sur les moyens financiers engagés et le nombre de bénéficiaires. Une politique sociale moderne devrait également être évaluée en fonction de sa capacité à favoriser l'autonomie des personnes.

Sans remettre en cause le principe de solidarité, il apparaît nécessaire de développer une véritable culture de l'évaluation des résultats.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport portant sur l'étude des questions suivantes :

- la cohérence d'ensemble des prestations sociales cantonales et leur articulation ;
- l'existence de doublons, de chevauchements ou de mécanismes pouvant être simplifiés ;
- les effets de seuil susceptibles de décourager la reprise d'une activité lucrative ou l'augmentation du taux d'activité ;
- les possibilités de simplifier les démarches administratives des bénéficiaires ;
- les mesures permettant de renforcer l'orientation des politiques sociales vers l'autonomie, l'insertion professionnelle et la sortie durable des prestations ;
- la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer les politiques sociales au regard des résultats obtenus, notamment en matière de retour à l'emploi, d'augmentation du taux d'activité, de sortie durable des prestations et d'autonomie financière.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 18.08.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Aurélien Clerc (PLR)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Carole Schelker (PLR)
6. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
7. Charles Monod (PLR)
8. Cloé Pointet (V'L)
9. David Vogel (V'L)
10. Fabrice Moscheni (UDC)
11. Florence Gross (PLR)
12. Georges Zünd (PLR)
13. Gérard Mojon (PLR)
14. Graziella Schaller (V'L)
15. Grégory Bovay (PLR)
16. Jean-Claude Favre (V'L)
17. Jean-Daniel Carrard (PLR)
18. Jean-François Cachin (PLR)
19. Jean-Luc Bezençon (PLR)
20. Jean-Marc Udriot (PLR)
21. John Desmeules (PLR)
22. Laurence Bassin (PLR)
23. Laurence Creteigny (PLR)

24. Loïc Bardet (PLR)
25. Loïc Saugy (PLR)
26. Marc Morandi (PLR)
27. Marc-Olivier Buffat (PLR)
28. Maurice Neyroud (PLR)
29. Monique Hofstetter (PLR)
30. Nicolas Bolay (UDC)
31. Nicolas Suter (PLR)
32. Olivier Petermann (PLR)
33. Oscar Cherbuin (V'L)
34. Philippe Germain (PLR)
35. Philippe Miauton (PLR)
36. Pierre-Alain Favrod (UDC)
37. Pierre-François Mottier (PLR)
38. Quentin Racine (PLR)
39. Sébastien Humbert (V'L)
40. Sergei Aschwanden (PLR)
41. Stéphane Jordan (UDC)
42. Thierry Schneiter (PLR)